



**Délibération du  
Conseil Municipal du 15 Juillet 2025**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 09 juillet 2025  
Secrétaire de séance : Florence DEVAY

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à vingt- heures et six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, BOURBON Ludovic, CHENE Marie-Thérèse, CLAIRET Aline, CHOULET Sébastien, DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, PERRET Jean- Yves, PERRUQUON Séverine, PONCET Eric

DEL 2025 07 03 –Délibération portant création d'un tarif d'occupation du domaine public par un foodtruck dans le cadre de manifestations ouvertes au public

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de l'organisation de manifestations ouvertes au public (fêtes communales, concerts, événements sportifs, marchés festifs) sur le territoire de la commune, il est constaté que des demandes d'installation de foodtrucks sur le domaine public communal sont formulées.

Il est nécessaire d'encadrer ces occupations par une redevance d'occupation temporaire du domaine public, incluant l'emplacement et la consommation électrique lorsqu'elle est fournie par la commune, afin de participer aux frais engagés par celle-ci pour l'organisation et l'entretien du domaine public pendant ces manifestations.

Il est proposé de fixer à compter du 15 juillet 2025 un tarif de 100 € par emplacement occupé pour chaque foodtruck pendant la durée de la manifestation, incluant la consommation électrique.

Le tarif est forfaitaire par manifestation, quelle que soit la durée de l'événement sur une journée.  
Cette mesure vise à garantir l'équité entre les participants, à contribuer aux frais générés par ces événements.

**Excusés :**

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire  
Madame Karine MATHIEU à Madame PERRUQUON  
Madame Annick BRUN-PEYNAUD  
Monsieur Jean-François CHEVALIER

**Absents :**

Madame Pascale GOUTTE

**Entendu l'exposé, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 15 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

APPROUVE la création d'un tarif pour l'occupation temporaire du domaine public par les foodtrucks dans le cadre de manifestations ouvertes au public sur le territoire communal ;

FIXE le tarif à 100 € par emplacement et par foodtruck, incluant la consommation électrique, applicable à compter du 15 juillet 2025 pour chaque manifestation organisée sur le domaine public communal ;

DIT QUE ce tarif sera appliqué pour chaque foodtruck souhaitant participer à une manifestation ouverte au public organisée sur le domaine public communal ;

Pour extrait certifié conforme,  
Le 16 juillet 2025 à Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD

Secrétaire de séance  
Florence DEVAY